

CCAS DE CHAVILLE - BUDGET CCAS CHAVILLE - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>DEPENSES</b> 16 864,18	<b>RECETTES</b> 3 053,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	0,00	0,00
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 13 811,18
	=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		16 864,18	16 864,18
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>DEPENSES</b> 399 320,00	<b>RECETTES</b> 399 170,85
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	0,00	0,00
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 149,15
	=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		399 320,00	399 320,00
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>416 184,18</b>	<b>416 184,18</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

CCAS DE CHAVILLE - BUDGET CCAS CHAVILLE - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>		
Numéro	Libellé	Montant
	Chapitre(s)	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

CCAS DE CHAVILLE - BUDGET CCAS CHAVILLE - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>			<b>B2</b>
<hr/>			
<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)</b>			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.